

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN321

présenté par

Mme Mauborgne, Mme Guerel, M. Chalumeau, M. André, M. Anglade, M. Ardouin, M. Bachelier, M. Baichère, M. Batut, M. Blanchet, Mme Bono-Vandorme, Mme Bureau-Bonnard, Mme Françoise Dumas, M. Fiévet, M. Folliot, Mme Fontenel-Personne, M. Gassilloud, Mme Gipson, M. Gouffier-Cha, M. Gouttefarde, M. Jacques, M. Kervran, Mme Khedher, Mme Lardet, M. Larsonneur, M. Le Gac, M. Lejeune, M. Marilossian, Mme Mirallès, Mme Pouzyreff, M. Rouillard, M. Solère, Mme Thillaye, Mme Trisse, M. Trompille, Mme Valetta Ardisson, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 273 par une phrase ainsi rédigée : « Ce plan visera notamment à pérenniser l'action des cadets de la défense mentionnée à l'article L. 116-1 du code du service national. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Déclinaison du Plan « Égalité des chances » (PEC) et menée en partenariat avec l'Éducation nationale, l'action « Cadets de la Défense » permet depuis 2008 à des jeunes âgés de 14 à 16 ans d'être accueillis dans un cadre militaire, hors temps scolaire à raison d'une quinzaine d'après-midi durant l'année scolaire.

L'action des Cadets de la Défense a pour objectif de faciliter localement la mixité sociale par des contacts entre jeunes de milieux différents, de promouvoir les valeurs de la République et de renforcer le lien Armées-nation à travers des activités sportives et de découverte du monde militaire.

L'action rassemble ainsi chaque année près de 600 collégiens pour un retour d'expérience particulièrement positif (engouement des participants et des encadrants, demande excédant l'offre).

Le financement est assuré, dans chacun des départements concernés, à la fois par des dons d'entités privées et des subventions publiques.

Une convention est à cette fin signée chaque année entre les principaux acteurs.

Or, en dépit de son succès, la poursuite du dispositif des Cadets de la Défense n'est pas garantie d'une année sur l'autre.

C'est pourquoi cet amendement se propose d'inscrire dans la durée le dispositif, à tout le moins son mécanisme, son esprit et ses objectifs.